

Relevé de décisions  
Conseil d'Administration  
Du C.C.A.S de Lomme  
Du 06 avril 2023

Sous la présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Président du CCAS.

**Etaient présents, Administrateurs :**

Madame Claudie LEFEBVRE.  
Monsieur Alain GRILLET.  
Monsieur Jacques SURRANS.

**Excusés :**

Monsieur Arnaud DESLANDES.  
Madame Marie-Christine STANIEC-WAVRANT.  
Monsieur Arnaud MARCHAND.  
Madame Khadidiatou VENIAT.  
Monsieur Jean-Pierre STAELENS.

**Conviés :**

Madame Véronique STOUPY-FLAMENT Directrice Générale des Services.  
Monsieur Jeremy DELALIN, Trésorier Principal.  
Monsieur Birame NDIAYE, Directeur du CCAS de Lomme.  
Madame Aurélie AVRIL, Directrice Ville Citoyenne et Entrepreneuse.  
Madame Justine DELFORGE.

**2023/11 : Budget Primitif 2023.**

Budget primitif présenté par Madame Claudie LEFEBVRE, selon les principes de sincérité budgétaire en expliquant la différence notable sur le chapitre 12 quant à la masse salariale entre 2022 et 2023 avec la non inscription en recette d'une subvention exceptionnelle de 850 000 euros en 2022 pour accompagner les reclassements des salariés non repris par l'AFEJI.

Ainsi que l'inscription d'une recette exceptionnelle en investissements de 2022.

Madame la Vice-Présidence confirme bien qu'un budget supplémentaire est possible dans le cadre de l'exercice 2023 ainsi que les décisions modificatives, de par les difficultés liées à la situation de la cyber attaque, la Préfecture du Nord admet l'envoi du BP sous la forme présentée XX

**Adoptée à l'unanimité.**

**2023/12 : Participation financière activité sénior 2023.**

Madame Claudie LEFEBVRE Présente les activités seniors ainsi que la participation demandée.  
Pas de sujet

**Adoptée à l'unanimité.**

**2023/13 : Recrutement d'un vacataire.**

Présentation du recrutement pour l'atelier mémoire.

Question de Monsieur SURRENS : les critères de recrutement pour les vacataires ?

Monsieur NDIAYE précise que ces vacataires sont des agents recrutés à titre exceptionnel qui répondent à une réglementation précise.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2023/14 : Restauration – portage de repas à domicile – révision du tarif d'Aide Sociale 2023.**

Madame Claudie LEFEBVRE présente la grille tarifaire, sans aucune augmentation pour 2023.

Pas de sujet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2023/15 : Restauration – prix de revient repas à domicile 2023.**

Pas d'augmentation également pour cette délibération.

Pas de sujet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2023/16 : Convention 2023 avec l'ANCV – programme « Séniors en Vacances ».**

Madame Claudie LEFEBVRE présente la Convention avec l'ANCV.

Pas de sujet.

**Adoptée à l'unanimité.**

**2023/17 : Convention de partenariat et d'engagement réciproques dans le cadre de l'Épicerie Solidaire « chez Serge ».**

Madame Claudie LEFEBVRE présente la convention expérimentale de l'épicerie solidaire de Lomme avec une mutualisation de la Commune de Lambersart, suite aux diverses rencontres avec l'Adjoint du CCAS de Lambersart.

Plusieurs avantages à cette mutualisation :

- Plus d'interventions pour les usagers ;
- Animations prévues ;
- Plus de dons avec d'autres partenariats venant de Lambersart ;
- La commune de Lambersart verse également une subvention à la Commune de Lomme suite à cette mutualisation.

**Adoptée à l'unanimité**

**2023/18 : Recours temporaire aux activités accessoires au titre de l'expertise et de la consultation.**

Présentation de la délibération qui assure une expertise sur les ressources humaines par des agents en poste, ne fait appel à aucune observation.

**Adoptée à l'unanimité.**

**Date du prochain CA le 30 Juin 2023.**

Président du C.C.A.S	Monsieur	Olivier CAREMELLE	Excusé
Vice-Présidente C.C.A.S	Madame	Claudie LEFEBVRE	
Vice-Président Délégué C.C.A.S	Monsieur	Alain GRILLET	
Administrateur C.C.A.S	Monsieur	Arnaud MARCHAND	

Publié le : 07/07/2023